



Déclaration de l'IE Afrique sur la résistance à la privatisation et la défense de l'éducation publique de qualité pour tous, avril 2022

Nous, représentant-e-s des organisations membres de l'Internationale de l'Éducation en Afrique, réunis virtuellement en ce jour du 6 avril 2022 pour partager les conclusions de l'étude sur les tendances, les formes et l'ampleur de la privatisation en Afrique ; réfléchir aux accomplissements, aux forces et aux faiblesses de l'actuel programme "Réponse Mondiale à la privatisation et à la commercialisation de/dans l'éducation", en vue d'obtenir un impact plus important lors de la prochaine phase de campagne ; et réaffirmer l'engagement des syndicats de l'éducation à défendre et à promouvoir le droit à une éducation publique de qualité.

Rappelant que :

1. L'éducation gratuite et de qualité pour tous est un droit humain fondamental, tel que consacré par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Convention sur la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, la Convention relative aux droits de l'enfant, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
2. L'Agenda 2063 de l'Union Africaine conçoit l'éducation de qualité comme un catalyseur indispensable au développement du continent et à la transformation du potentiel du peuple africain en " l'Afrique que nous voulons " ;

Préoccupé-e-s par le fait que :

3. De nombreux gouvernements sont entrain de se soustraire à leur obligation de garants et de pourvoyeurs de l'éducation publique de qualité pour tous, comme en témoignent la réduction des budgets alloués à l'éducation et l'accroissement de la privatisation et de la commercialisation de l'éducation ;
4. La pauvreté, la marginalisation et l'impact récent de la COVID-19 ont laissé des millions d'apprenants sans éducation ;
5. Les entreprises de l'éducation (Edu business) et les entreprises de technologie de l'éducation (EdTech) sont en train d'exploiter la crise de COVID-19 et la fracture numérique existant depuis longtemps en Afrique, pour étendre leurs opportunités d'affaires et privatiser l'éducation ;
6. La privatisation de l'éducation est principalement le résultat d'un financement inadéquat de l'éducation publique ;
7. On assiste à une croissance rapide des écoles privées à but lucratif "à bas prix", qui ignorent souvent les programmes nationaux d'enseignement, emploient des enseignants non qualifiés et mal payés, tout en sapant le droit à la représentation syndicale et à l'association comme moyen d'obtenir des salaires et des conditions de travail décentes ;

Réaffirmant que :

8. L'éducation est un droit humain fondamental et un bien public et que tous les enfants ont droit à une éducation publique de qualité, gratuite, inclusive et équitable, quelles que soient leurs caractéristiques personnelles, leur situation ou leur localisation géographique ;
9. La privatisation et la commercialisation de l'éducation constituent une menace pour les systèmes d'éducation publique, l'équité, l'inclusion et la justice sociale ;
10. Les résolutions du Congrès de l'IE en faveur de l'éducation publique et contre la privatisation et la commercialisation de l'éducation nécessitent un effort continu, une stratégie et des ressources pour intensifier la campagne contre la privatisation ;

Appelons les gouvernements africains à :

11. Prendre des mesures politiques, législatives et budgétaires immédiates pour garantir l'accès universel à une éducation publique gratuite et de qualité pour la petite enfance, l'enseignement primaire et secondaire, ainsi que pour rendre l'enseignement supérieur progressivement gratuit, conformément aux engagements par rapport à l'Objectif de développement durable (ODD) 4 des Nations Unies sur l'éducation de qualité.
12. Réglementer les activités des pourvoyeurs de l'éducation du secteur privé, en veillant à ce qu'ils garantissent les droits des enseignant-t-e-s, notamment la liberté d'association, le droit de s'organiser et de négocier collectivement ;

Demandons à l'Internationale de l'Education et aux organisations membres de :

13. Revitaliser et intensifier la campagne contre la privatisation et la commercialisation de l'éducation, afin de garantir la fourniture de l'éducation publique de qualité pour tous ;
14. Renforcer la capacité des organisations membres à s'engager dans des actions de plaidoyer, de lobbying et de campagne fondées sur des preuves ; et,
15. Faire pression sur les gouvernements pour qu'ils allouent au moins 6% du Produit Intérieur Brut (PIB) ou au moins 20% du budget national à l'éducation. Les pays développés partenaires devraient respecter leur engagement d'allouer au moins 0,7 % du Revenu National Brut (RNB) à l'aide au développement et veiller à ce qu'au moins 10 % de l'ensemble de l'Aide Publique au Développement (APD) soit allouée à l'éducation.